



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 98564

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur les mesures mises en œuvre pour bloquer la propagande et les images violentes des terroristes en ligne sur les sites internet ou les réseaux sociaux. Alors que certaines propositions politiques se focalisent sur le financement des mosquées ou des imams, au risque de stigmatiser les croyants, des études sérieuses montrent bien que la radicalisation n'a pourtant pas lieu dans un contexte spécifiquement religieux. Le phénomène de néo fondamentalisme que l'on appelle généralement « salafisme » est une mode qui correspond à une demande extrême de spiritualité, de règles, de morale qui peut se manifester par du communautarisme. Si cette démarche est un vrai problème pour le vivre ensemble et l'idéal républicain, elle est néanmoins à distinguer du terrorisme. Les barbares qui passent à l'acte sur notre territoire ont des profils divers. Cependant, selon le sociologue Raphael Liogier : « Les terroristes ne passent pas par le retour à la racine du texte coranique et viennent d'un milieu pas du tout ou peu religieux. Ils ont eu une vie dérégulée. Ils sont parfois passés par la drogue, le trafic de drogue, l'alcool. Bref, ils ont connu ce que l'on appelle des problèmes d'individuation. Ce sont des jeunes fragiles qui ont un grand sentiment de frustration et de vengeance ». Plus que de l'endoctrinement, Daech procède donc par embrigadement en s'adressant à ces potentielles recrues qui passent alors au djihadisme et peuvent alors se mélanger à d'autres publics dans des mosquées sans que le processus n'ait démarré dans ces lieux de culte. C'est cette dynamique qui explique la radicalisation rapide de certains tueurs comme celui de l'attentat de Nice. Plus que dans les mosquées, c'est donc bien plus sur internet que doit se concentrer la bataille contre la radicalisation. C'est en effet par ce biais que les candidats au djihad sont au contact de recruteurs et de leur propagande qui indique aux victimes qu'elles ont été choisies pour des destinées plus hautes. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte mener cette bataille, y compris face aux entreprises privées comme Tweeter ou Facebook à qui nous ne pouvons déléguer la gestion de cette question cruciale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98564

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7388

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)